

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2026**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine

EXCUSE : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, GRIMAUULT Jean-Louis donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, RIGAUD Marie-Pierre donne pouvoir à Marie-Laure CHANET, WARY Grégory donne pouvoir à Rodolphe DRANO

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique DROUIN

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-02 DU 05-01

URBANISME : ALIGNEMENT DE PARCELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une incohérence cadastrale et qu'il faut rétablir le domaine public.

Après échanges avec le propriétaire de l'habitation, il a été évoqué le fait de céder une partie du domaine public au propriétaire. Il convient donc de faire appel à un géomètre afin de créer la parcelle à céder. Les frais seront à la charge du propriétaire. Cette opération permet de redonner une cohérence dans l'alignement des trottoirs.

Monsieur le Maire veut vérifier, qu'après ce découpage, aucuns réseaux ne se retrouvent dans le domaine privé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce découpage de parcelle, sans en définir les limites précises, en attente du retour des réseaux.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce découpage de parcelle, sans limites définies.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 6 janvier 2025

Secrétaire de Séance

Véronique DROUIN

Drouin

Le Maire

David LAGLEYZE